



L'essentiel & plus encore

Terres d'Alliance

Toute l'actualité de la MSA Dordogne, Lot et Garonne

N° 22 - Octobre 2015

ÉDITO

Chers collègues élus, chers amis,

Je tiens d'abord à remercier les Présidents des échelons locaux et les Administrateurs pour leur participation à notre première journée



d'information et de formation du mandat, le 28 septembre dernier à la MSA de Périgueux.

Cette réunion vous a permis de mieux comprendre le fonctionnement de votre MSA et de visiter les services se trouvant sur le site. Nous avons également parlé des prochaines réunions des échelons locaux.

C'est un moment fort de la vie institutionnelle, un lieu d'échanges et je compte sur votre présence.

Je suis certaine que la nouvelle organisation de l'échelon local, avec les 6 comités d'agence, va dynamiser l'animation des territoires et vous permettra non seulement de mener à bien vos actions de terrain mais aussi d'être le relais privilégié entre les assurés et la caisse.

En cette période de crise, la MSA et ses élus doivent poursuivre leur soutien en faveur des agriculteurs en difficulté, comme dernièrement avec la mise en place du dispositif de calcul des cotisations sur l'assiette N-1 et le traitement des prises en charge de cotisations.

Claudine Faure
Présidente de la MSA DLG

Guidea Pour vous orienter dans vos démarches



Espace réservé professionnel



Une offre en ligne adaptée aux professionnels

Pour accompagner les employeurs de main-d'œuvre et les exploitants dans leurs démarches sur Internet et répondre au mieux à leurs besoins, la MSA met à leur disposition un nouvel outil : Guidea.

Pour augmenter le taux de dématérialisation des démarches professionnelles, la MSA améliore l'accès à ses services en ligne.

Une offre de services en ligne complète

Parce que l'efficacité et le temps sont précieux pour les professionnels agricoles, la MSA leur propose une offre en ligne complète garantissant gain de temps, réactivité et sécurité pour effectuer l'ensemble de leurs démarches.

En effet, l'employeur ou l'exploitant peut accéder depuis son espace privé à de nombreux services en ligne : effectuer une déclaration de salaires, une déclaration préalable à l'embauche (DPAE), gérer des télé-règlements,...

La MSA enrichit régulièrement son service en ligne pour répondre au mieux à la vie de l'entreprise et aussi s'adapter aux évolutions de la réglementation qui impose la dématérialisation (DRP à partir de 10 000 €, DSN,...). Sur nos deux départements, plus de 40 000 adhérents, dont 6 000 entreprises, ont déjà fait le choix de la MSA en ligne.

La nouveauté Guidea

Pour aider les professionnels agricoles à trouver facilement les informations liées à leurs différentes formalités, la MSA a créé **Guidea**, un guide interactif destiné aux employeurs et aux exploitants. Positionné dans les rubriques « Vous êtes employeur » et « Vous êtes exploitant », Guidea permet d'accéder, sur une même page, aux services en ligne et à toutes les informations utiles pour les situations professionnelles les plus fréquentes : embaucher un salarié, déclarer une modification ou une fin de contrat de travail, obtenir une attestation professionnelle, consulter son relevé parcellaire,...

Sur chacune des pages, Guidea donne accès à :

- Une présentation des services en ligne concernés par la situation.
- Des explications complémentaires détaillées.
- Un rappel des démarches clés à ne pas oublier.
- Un focus pour attirer l'attention sur un point de vigilance.

La MSA forme et informe ses nouveaux élus

La MSA DLG organisait le 28 septembre dernier une journée d'information et de formation des Présidents des échelons locaux. L'occasion pour les élus de revenir sur la nouvelle structuration de l'échelon local.



Claudine Faure, Pierre Dagrass et Éric Poullétier ont accueilli les Présidents des échelons locaux et les Administrateurs à la MSA de Périgueux. Dans l'après-midi, une visite des services était d'ailleurs organisée.

La mise en place de l'échelon local

Les 82 comités des échelons locaux, composés des élus titulaires et suppléants, d'un bureau et d'un Président, sont regroupés sur les 6 territoires d'agence au sein d'un comité d'agence de l'échelon local.

L'animation de l'échelon local va se développer et se structurer autour des agences MSA qui sont à la fois le reflet du guichet unique et le lieu privilégié de communication entre la MSA et ses assurés.

Les missions des comités d'agence

Les 6 comités d'agence (Bergerac, Périgueux-Nontron, Sarlat, Villeneuve, Agen-Nérac, Marmande) sont constitués des Administrateurs et Présidents des échelons locaux du secteur géographique, ainsi que d'un Président et Vice-

président désignés par le Conseil d'Administration.

Ces instances de proximité animent, coordonnent et fédèrent les échelons locaux du secteur. Elles favorisent le partage des connaissances et la cohésion autour des projets, tout en encourageant les actions et les initiatives.

Enfin, l'animation du comité d'agence et du réseau des échelons locaux est accompagnée par les animatrices de l'Action Mutualiste et Développement.

Les réunions de l'échelon local

Après avoir présenté le fonctionnement de la MSA, Éric Poullétier, Sous-Directeur de la MSA DLG, a abordé le calendrier des 18 prochaines réunions des échelons locaux.

Voici les prochaines dates :

DATES / HEURES	CANTONS	LIEUX - SALLES
27/11/2015 à 9 h 30	Hautefort, Montignac, Terrasson, Thenon, Salignac Eyvigues	Salle des fêtes Ste Orse
11/12/2015 à 17 h 30	Francescas, Lavardac Mézin, Nérac	Salle des Fêtes Francescas
14/12/2015 à 10 h 00	Bergerac, Eymet, La Force, Issigeac, Sigoulès	Salle des fêtes St Laurent des Vignes
4/01/2016 à 17 h 30	Lalinde, Ste Alvère, Vergt, Villamblard	Salle des fêtes Villamblard



Le calendrier des réunions de l'échelon local sera publié prochainement sur le site www.msa24-47.fr
Rubriques : *Découvrir la MSA / La vie mutualiste*

LA PAROLE À :

Martine Lasmestas
Présidente de l'échelon local de MAREUIL

Cette journée a été, à mon avis, très instructive, pour tous les Présidents récemment élus comme moi.

En effet, outre la présentation de la

MSA, de son environnement et de son fonctionnement, j'ai particulièrement apprécié la visite des différents services de la caisse. J'ai pu mesurer l'investissement du personnel ainsi que l'organisation des services et des circuits.

J'attends avec impatience les réunions de comité d'agence qui me permettront, avec l'expertise des Administrateurs, d'exercer au mieux mon rôle d'élue.

Avec l'aide et la mobilisation des délégués de mon canton, je souhaite recueillir les besoins et idées des adhérents pour mettre en place des actions qui pourront bénéficier au plus grand nombre.

Christophe Avi
Président de l'échelon local de LAPLUME

En qualité de nouveau Président sur le canton de Laplume, j'ai envie de rassembler et de mettre en évidence les énergies que possèdent mes

délégués, tous collègues confondus, au profit de l'ensemble des ressortissants agricoles et au-delà de l'institution MSA. J'envisage même un maillage territorial avec les candidats qui n'ont pas été élus car toute idée est bonne à prendre. Cette réunion d'information m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement de la caisse : les différents services qui la composent, les diverses instances qui participent à la bonne marche de l'entreprise. Les réunions qui seront programmées, tout au long de l'année, me permettront de mieux appréhender mon rôle de Président afin de motiver mes élus et faire vivre plus activement mon territoire.

Vaccination contre la grippe : protégez-vous !

D'octobre à fin janvier 2016, la MSA lance sa nouvelle campagne de vaccination antigrippale. L'occasion de rappeler que seul le vaccin permet aux personnes fragiles de se protéger contre ce virus.



Devant la baisse constante du taux de couverture vaccinale, la MSA veut renforcer sa campagne de sensibilisation auprès de ses adhérents en expliquant aux populations ciblées les dangers liés à la grippe.

Des risques sous-estimés

La grippe est une infection respiratoire aiguë, contagieuse et fréquente. Si elle peut toucher tout le monde, les risques de complication sont plus graves pour les personnes les plus fragiles. Il est donc primordial que ces personnes se protègent en se vaccinant avant l'apparition des premiers cas de grippe.

Quelles sont les personnes à risque ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus.
- Les femmes enceintes.
- L'entourage familial de nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque.
- Les personnes souffrant de pathologies respiratoires.
- Les personnes atteintes de certaines affections de longue durée.

- Les personnes souffrant d'obésité.
- Pour ces personnes, la MSA prend en charge le vaccin à 100 %.**

Se protéger, c'est simple

La MSA accompagne les personnes ciblées en leur envoyant un courrier au cours du mois d'octobre.

Pour les personnes vaccinées les années précédentes : elles ont la possibilité d'obtenir directement le vaccin auprès du pharmacien et de se faire vacciner par une infirmière ou par leur médecin traitant, sans prescription médicale préalable, en utilisant l'imprimé de prise en charge envoyé par la MSA.

Pour les personnes n'ayant pas été vaccinées l'année dernière :

- La MSA adresse un courrier d'invitation et un imprimé de prise en charge.
- Il est à remettre au médecin traitant lors de la consultation. S'il le juge nécessaire, il prescrit alors le vaccin.
- La prescription médicale et l'imprimé de prise en charge sont à présenter au pharmacien qui délivrera gratuitement le vaccin.



Vous n'avez pas reçu votre courrier et vous pensez faire partie des personnes à risque, contactez votre MSA.

Le dépistage du cancer du sein : agir à temps



La MSA a participé à la campagne de prévention « Octobre rose », en partenariat avec l'INCa (Institut national du cancer). L'objectif était de sensibiliser les femmes âgées de 50 à 74 ans au dépistage organisé du cancer du sein.

Tous régimes confondus, le taux de participation national des femmes au dépistage organisé du cancer du sein est insuffisant avec 51,7 % en 2014. Pour les adhérentes de la MSA DLG, il est de 60,2 %.

Le cancer le plus fréquent chez la femme

Chaque année, 49 000 femmes sont touchées par le cancer du sein. Il s'agit du cancer le plus fréquent et de la première cause de décès (11 900 par an) par cancer chez la femme. Au cours de sa vie, 1 femme sur 8 y sera confrontée. Pourtant, détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut être guéri dans 9 cas sur 10.

Tout au long du mois d'octobre, la MSA a mis en place un

dispositif d'information spécifique : spots radio, affichettes, dépliants dans les agences. Une action de sensibilisation a également été organisée le 9 octobre à Trélissac, à l'occasion de la journée « Seniors, soyez sport ».

Le dépistage organisé, comment ça se passe ?

Tous les deux ans, les femmes de 50 à 74 ans sont contactées par la MSA :

- Elles reçoivent une lettre accompagnée d'un bon de prise en charge qui les invite à prendre rendez-vous avec un radiologue.
- Le radiologue réalisera un examen clinique des seins et une mammographie complète.
- Si une anomalie est découverte, le radiologue proposera, si nécessaire, des examens complémentaires.
- Si aucune anomalie n'est découverte, par sécurité, une deuxième lecture de la mammographie sera alors réalisée par un autre radiologue.

Un dépistage pris en charge par la MSA

La mammographie est un examen **pris en charge à 100 % par la MSA, sans avance de frais, pour les femmes de 50 à 74 ans**. Les examens complémentaires, comme une échographie, sont alors pris en charge dans les conditions habituelles de remboursement par l'Assurance Maladie.

Attention aux messages frauduleux !

La MSA DLG ne réclame jamais à ses adhérents des informations personnelles (numéro de carte Vitale, carte bancaire,...) par téléphone ou par e-mail.

La prime d'activité : une nouvelle aide pour les adhérents

Le 1^{er} janvier 2016, la MSA mettra en œuvre la prime d'activité qui permettra à ses assurés de bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide pour compléter leurs revenus.



La prime d'activité remplacera deux dispositifs de soutien en faveur des travailleurs modestes, la prime pour l'emploi et le rSa activité. Le rSa socle sera toujours versé aux personnes sans activité professionnelle.

Pour qui ?

La prime s'adresse aux personnes de plus de 18 ans salariées et non salariées ainsi qu'aux

étudiants salariés ou apprentis sous certaines conditions. En effet, les jeunes travailleurs âgés de 18 à 25 ans, jusqu'à présent exclus du rSa, pourront prétendre à la prime d'activité. Elle est ouverte à toute personne résidant en France de manière stable et effective.

La MSA accompagne ses adhérents

Cette réforme vise deux objectifs : inciter à l'exercice ou à la reprise d'une activité professionnelle et compléter les ressources des travailleurs aux revenus modestes, qu'ils soient salariés ou indépendants.

Les adhérents identifiés comme potentiellement bénéficiaires de la prime d'activité et qui aujourd'hui ne perçoivent pas le rSa activité, recevront un courrier leur présentant cette prestation et les démarches à réaliser pour en bénéficier.

Les actuels bénéficiaires du rSa activité basculeront automatiquement dans le nouveau dispositif début 2016. Ils recevront un courrier les informant du maintien de leurs droits.

Pour les actuels bénéficiaires du rSa socle, il n'y aura pas de changement. Un courrier leur sera adressé afin de les rassurer sur la continuité de leurs droits et les informer du calcul automatique de la prime, quelle que soit la date de prise ou reprise d'activité.

Effectuer sa déclaration en ligne

Un simulateur sera mis en ligne sur le www.msa24-47.fr et l'adhérent pourra effectuer sa déclaration depuis son espace privé, en utilisant le service en ligne : « Prime d'activité : demande et déclaration trimestrielle ». Si l'adhérent n'a pas encore d'espace privé, il peut en créer un facilement et rapidement depuis la page d'accueil du site Internet de la MSA DLG.

Les personnes éligibles à la prime d'activité

Cette nouvelle prestation est destinée aux salariés dont les revenus sont inférieurs à environ 1 360 € net par mois. Les exploitants agricoles, dont les bénéficiaires agricoles annuels ne dépassent pas environ 16 330 € (pour une personne seule), pourront également percevoir l'aide.

Quant aux étudiants salariés et aux apprentis, ils devront justifier de revenus compris entre environ 890 € et environ 1 360 € net par mois au cours de chacun des trois derniers mois. Les ressources prises en compte pour le calcul de la prime sont les revenus d'activité professionnelle ou de remplacement (indemnités chômage, indemnités maladie...) déclarés au cours du trimestre précédent, ainsi que les prestations, aides sociales ou encore les revenus imposables.

À titre d'exemple, le montant de la prime pourrait atteindre 132 € par mois, pour une personne seule qui travaille à plein temps au Smic. Ce montant pourrait être majoré en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge, et pour les personnes assumant seules la charge d'un ou plusieurs enfants.

La MSA accompagne les futures mamans



Pour bien préparer l'arrivée de l'enfant, la MSA rappelle aux familles toutes les informations utiles du début de la grossesse à la fin du congé maternité.

En diffusant le calendrier « J'attends un enfant », la MSA veut informer et aider les futures mamans sur les démarches à effectuer pendant et après leur grossesse. Ainsi, elles auront une

meilleure visibilité sur les droits qu'elles pourront faire valoir.

D'un format pratique pour être conservé dans le dossier de grossesse, il est envoyé avec le courrier confirmant la réception de déclaration de grossesse.

Retrouvez toutes les informations utiles liées à la grossesse sur votre site www.msa24-47.fr

Rubriques : *Famille, logement / Votre situation change.*



Facilitez-vous la vie en ouvrant un compte personnel sur « Mon espace privé » pour effectuer vos démarches et suivre le versement de vos prestations.

TELEX

Demande d'aide au logement : un service en ligne simplifié

Les locataires résidant en France et relevant du régime agricole peuvent, sous certaines conditions (ressources, montant du loyer, situation familiale,...), bénéficier d'une aide au logement versée par la MSA. En effectuant la demande depuis leur espace privé, ils gagnent du temps et n'ont plus certains justificatifs à fournir.

La MSA mobilisée face au mal-être en milieu agricole

Le mal-être en milieu agricole est une réalité préoccupante. Pour y faire face, la MSA s'investit depuis plusieurs années pour accompagner l'ensemble de ses adhérents en situation de détresse.



Le suicide est en effet la troisième cause de mortalité chez les agriculteurs, après les cancers et les maladies cardiovasculaires. Un agriculteur se suiciderait tous les deux jours en France. Pour lutter contre cette situation, la MSA mène de nombreuses actions.

Un numéro d'écoute

Depuis octobre 2014, un service d'écoute baptisé « Agri'écoute » est proposé en partenariat avec SOS Amitié et SOS Suicide Phénix. Accessible à tout moment au **09 69 39 29 19** au prix d'un appel local (gratuit depuis une « box »), il permet de dialoguer anonymement et en toute confidentialité avec des intervenants formés aux situations de souffrance.

Services en ligne

Versement des prestations : la MSA vous simplifie la vie !



Vos prestations directement virées sur votre compte... Plus sûr, plus rapide, plus simple...

À compter du 1^{er} janvier 2016, votre MSA ne procédera plus au paiement des prestations par chèque et effectuera la totalité de ses versements par virement bancaire ou postal.

L'objectif est d'améliorer la sécurité et les délais de paiement

des prestations.

Pour éviter toute rupture de paiement, les assurés qui reçoivent encore des chèques doivent adresser, dès maintenant, leur RIB ou RIP à l'adresse postale suivante :

MSA Dordogne, Lot et Garonne
7 place du Général Leclerc
24012 Périgueux Cedex

Cette aide téléphonique complète les dispositifs mis en œuvre par la MSA, dans le cadre du programme national d'action adopté en 2011.

Les cellules de prévention du suicide

Au sein de chaque MSA, une cellule de prévention du suicide a été créée. Depuis mai 2012, la MSA DLG a mis en place cette cellule pluridisciplinaire, réunissant un médecin du travail, un infirmier, une assistante sociale et une personne du service contentieux.

Son rôle est de détecter, d'accompagner et d'orienter les personnes en situation de fragilité. Pour répondre à la diversité des situations de détection, le personnel en contact avec les adhérents a reçu une formation de sensibilisation. Une plaquette d'information et une fiche de signalement à destination des agents sont également disponibles.

Les élus comme relais des actions de la MSA

Pour faire connaître ces actions à nos adhérents et aux personnes qui les côtoient, la MSA a besoin de s'appuyer sur les partenaires locaux mais aussi sur ses élus, qui sont un maillon important du réseau.

Il est donc essentiel de sensibiliser les nouveaux élus sur l'importance de leur rôle dans la prévention du suicide : **signaler** toute situation alarmante aux services de la caisse, après avoir reçu l'accord de la personne concernée, **informer et orienter** les adhérents en difficulté vers les dispositifs existant au sein de la MSA.

Ils pourront suivre leurs paiements au quotidien, en se connectant sur l'espace privé du site www.msa24-47.fr

En effet, cet espace sécurisé permet aux assurés de consulter directement l'information qui les concerne, d'effectuer des démarches en ligne en profitant des nombreux services de la MSA.

Créer son compte « Mon espace privé » : c'est simple et rapide

- Je me rends sur la page d'accueil du www.msa24-47.fr
- Je clique sur « S'inscrire » dans « Mon espace privé ».



- Je complète le formulaire d'inscription.
- Je reçois en temps réel mon code par SMS ou mail et ensuite une confirmation par courrier.
- Je peux alors accéder à « Mon espace privé ».

Des cantons en mouvement

Par sa présence sur le terrain, l' élu assure un rôle essentiel d'animateur et de relais entre la MSA et les assurés. Retour sur des actions menées par la MSA avec la participation des délégués territoriaux.

Les chiens de troupeaux à l'honneur



La finale du championnat de France des chiens de troupeaux s'est déroulée le 2 août dernier à Saint Saud Lacoussière devant 6 000 personnes et en présence de Mme Faure. Les services PRP des MSA

d'Aquitaine étaient présents avec 2 stands : l'un portait sur les risques liés à la contention et la manipulation des bovins et sur les maladies transmises de l'animal à l'homme. L'autre était consacré aux formations pour bien éduquer son chien.

Journée sport pour les MFR de Dordogne



Plus de 240 jeunes, issus des Maisons Familiales et Rurales de Dordogne, se sont rassemblés le 24 septembre sur le site de l'étang de la Jemaye. Le but de cette journée était de favoriser l'intégration des élèves

de seconde au sein de leur établissement à travers la pratique d'un sport. À l'issue de la journée, des récompenses ont été attribuées aux équipes avec notamment un trophée MSA remis par notre Administrateur Alain Lacoste.

Le monde agricole à l'honneur



Le 4 octobre dernier, le comice agricole inter cantonal d'Allemans du Dropt a fêté son 98^e anniversaire. Véritable vitrine du monde agricole, cette journée a une nouvelle fois attiré un large public. De nombreuses anima-

tions ont été proposées toute la journée (présentation de matériels et d'engins agricoles, exposition artisanale, marché,...) avec comme point fort le concours de bovins de différentes races. Comme chaque année, le MSA DLG était partenaire de cette manifestation qui récompense les éleveurs tout en faisant la promotion du monde rural.

La « Sécu » fête ses 70 ans



À l'occasion des 70 ans de la Sécurité sociale, les organismes de protection sociale de nos deux départements ont organisé une conférence de presse le 5 octobre, en présence de Claudine Faure à Périgueux et

de Pierre Dagrass à Agen. L'occasion d'échanger les idées reçues sur la Sécurité sociale et de récompenser les lycéens de Jay-de-Beaufort et de Pablo Picasso (24) pour leur participation au concours national « les jeunes et la Sécu ».

Le stand « Octobre rose » à Trélissac



La MSA DLG était présente à la journée « Seniors, soyez sport » du 8 octobre à Trélissac. Cette manifestation permet aux personnes âgées de plus de 55 ans de découvrir des activités physiques et de bénéficier d'un

bilan complet sur leur état de santé. Une action de sensibilisation était également organisée par la MSA DLG avec son stand « Octobre rose ». Le public féminin a ainsi pu être informé sur la nécessité de participer au dépistage organisé du cancer du sein à partir de 50 ans.

Journée du grand âge à Boé



Le CODERPA 47 (Comité Départemental des Personnes Âgées) a organisé sa journée du grand âge le 15 octobre à l'espace F. Mitterrand. Comme tous les ans, la MSA DLG a participé à cette manifestation

par le biais de l'ASEPT Périgord Agenais, de l'association MARPA Garonne Périgord et d'un stand où l'assistant social Alain Chazallet a rappelé au public les actions mises en place par la MSA en faveur des personnes âgées. Ce salon a été inauguré en présence de Pierre Dagrass.



Si vous souhaitez réaliser une action ou une formation sur votre canton, n'hésitez pas à contacter vos animatrices de l'Echelon Local.